

La Défense cherche en permanence du personnel et est proactive afin d’informer les jeunes. Les profils recherchés sont globalement les mêmes que dans la société civile : ceux liés à l’informatique, à la mécanique et la technique (mécanicien, électromécanicien), à la santé (infirmier), etc. La Défense cherche tant des personnes non diplômées que déjà diplômées (les militaires sont engagées avant, pendant ou après leur formations/études).

Bien que la formation militaire soit dispensée en interne à la Défense, les options d’Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité et d’Aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité sensibilisent les élèves aux métiers de la Défense et les préparent aux épreuves de sélection. La Défense est partie favorable à l’organisation de celle-ci. Elle en est d’ailleurs partenaire.

2.3. La Justice

Comme vu précédemment, la justice reprend l’ordre judiciaire (gestion des magistrats et du personnel des greffes et parquets des cours et tribunaux), les établissements pénitentiaires et la sûreté de l’Etat.

2.3.1. Ordre judiciaire

Les cours et tribunaux en Belgique, ce sont 67 entités judiciaires (auxquelles s’ajoutent les 11 cours d’assises) regroupant près de **1500 magistrats et 5000 membres du personnel judiciaire**. Ils sont épaulés par un service d’appui composé d’une cinquantaine d’employés, basé à Bruxelles, avec différents experts : la communication, l’IT, la stratégie, le budget, les RH, les statistiques, etc.²⁶ En Brabant wallon, ces entités sont principalement regroupées à Nivelles et à Wavre : Cours d’assises de la province du Brabant wallon, Justices de paix, Tribunal de l’entreprise, Tribunaux de police, Tribunal de première instance, Tribunal du travail.

Vu que la majorité des fonctions spécifiques à l’ordre judiciaire sont ouvertes à des candidats détenant un master en droit et que les autres fonctions relèvent du support (RH, communication, IT, comptabilité, etc.), nous n’approfondirons pas ce point.

2.3.2. Les établissements pénitentiaires

Organisation et marché de l’emploi

La Belgique compte **38 prisons**. La gestion des prisons est confiée à la Direction générale des Etablissements pénitentiaires. La mission principale de ce département est d’exécuter les peines d’une manière correcte, sûre et humaine et d’aider les détenus à bien se préparer pour se réinsérer dans la société rapidement.²⁷ Le Brabant wallon compte deux prisons : celle de Ittre et celle de Nivelles.

²⁶ Cours et tribunaux de Belgique, Travailler auprès des cours et tribunaux, 2024, <https://www.tribunaux-rechtbanken.be/fr/jobs/travailler-aupres-des-cours-et-tribunaux>, page visitée en février 2024

²⁷ Service public fédéral Justice, Prisons belges, 2024, https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges, page visitée en février 2024

La prison d’Ittre a été mise en service en 2002 en tant que maison de peines. C’est une des prisons de haute sécurité du pays.²⁸ Elle peut accueillir jusqu’à 421 détenus. Comme la région de Bruxelles-capitale ne dispose pas de maison de peines, l’établissement pénitentiaire d’Ittre est une maison de peines destinée à accueillir principalement des détenus définitivement condamnés originaires de la région bruxelloise.²⁹ L’établissement pénitentiaire d’Ittre permet à 100 détenus de travailler à 4/5 dans le cadre des travaux domestiques (cuisine, jardin, mess, buanderie, entretien, cantine, etc.). L’établissement dispose également de quatre ateliers où une trentaine de firmes sont présentes (superficie totale de 4000 m²) qui peuvent permettre la mise au travail de 150 détenus en fonction du travail fourni par les entrepreneurs.³⁰

La prison de Nivelles a été mise en service en 1908 en tant que maison d’arrêt et maison de peines³¹. Pendant les années 1990, la prison a été complètement rénovée et deux ailes ont été ajoutées. Elle peut contenir 192 détenus. Avec les tâches internes, et quelques entreprises externes, une centaine de détenus peuvent travailler de manière plus ou moins régulière.³²

Contrairement à la prison d’Ittre, la prison de Nivelles est, entre autres, une maison d’arrêt. Ce qui entraîne une plus grande fluctuation des prisonniers et de leur nombre. La prison ne peut refuser des nouveaux prisonniers, bien que le nombre théorique maximum est déjà atteint. Le nombre de travailleurs pénitenciers ne varie pas pour autant, ce qui peut engendrer des pics de travail et davantage de surmenage au sein du personnel. Le taux d’absentéisme est plus élevé.

Les fonctions / métiers

Au-delà des différentes fonctions qui relèvent du support, du soutien au management, de management, les établissements pénitentiaires engagent, en interne, dans deux domaines principaux : la surveillance et les soins. Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, assistants sociaux, psychologues, psychiatres travaillent en prison. Outre ses fonctions internes, une série de travailleurs provenant de services extérieurs exercent leurs activités en prison : dans le domaine des formations, du psycho-social, dans le socio-culturel.

La surveillance

L’assistant de surveillance pénitentiaire, l’assistant de sécurité ou l’accompagnateur de détention à la Justice veille à ce que les peines infligées soient exécutées de façon correcte, sûre et humaine. La fonction d’assistant de surveillance est la fonction la plus répandue actuellement dans les prisons mais deux nouvelles fonctions sont créées et actuellement

²⁸ Service public fédéral Justice, Plus d’infos sur la prison d’Ittre, 2024, https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_infos/ittre, page visitée en février 2024

²⁹ Ibidem

³⁰ Ibidem

³¹ Les maisons d’arrêt sont les prisons destinées aux personnes qui ne sont pas encore condamnées et qui sont en détention préventive. Les maisons de peine sont les prisons pour les condamnés.

³² Service public fédéral Justice, Plus d’infos sur la prison de Nivelles, 2024, https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/plus_d_infos/nivelles, page visitée en février 2024

effectives dans les prisons de Haren et de Dendermonde : l'assistant de sécurité et l'accompagnateur de détention.

Il s'agit de fonctions accessibles avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (ou après l'obtention d'une carte d'accès au niveau C³³). Il doit remplir plusieurs conditions : être belge, jouir des droits civils et politiques, avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction et avoir au moins 18 ans. Le recrutement se déroule via le bureau de sélection de l'administration fédérale (Travaillerpour.be). Les compétences transversales sont essentielles : esprit d'équipe, résolution de conflit, fiabilité, gestion du stress, bonne communication, etc. Cette fonction s'effectue 24h sur 24, 7j sur 7 et nécessite donc un travail à horaire variable, à pause (matin, après-midi et nuit), pendant les week-ends et les jours fériés.

L'assistant de surveillance pénitentiaire s'occupe de tâches tant d'accompagnement que de sécurité : écoute du détenu, orientation vers le bon intervenant, observation et supervision des visites, promenades ou autres activités, contrôles des accès, fouilles, signalement, inspections des installations, exploitations des systèmes d'appel et de caméra, etc.³⁴

L'accompagnateur de détention guide un groupe de détenus ou de résidents. Il est le premier point de contact dans leur vie quotidienne et il examine avec eux comment leur détention peut être menée de manière significative et sur mesure. Il les guide vers les activités adaptées, vers les activités potentielles professionnelles pour des accompagnements ou suivis spécifiques, etc. Outre la supervision, il contribue également à l'ordre et à la sécurité. Ses principales tâches consistent à :

- « Accueillir et informer les détenus, de leur arrivée à leur départ de l'unité de vie.
- Offrir un soutien dans les moments difficiles, écouter et répondre avec empathie.
- Mener des entretiens individuels et les motiver à participer aux activités.
- Médiation en cas de conflits quotidiens entre détenus.
- Orientation et suivi vers les services appropriés.
- Participer à des réunions avec d'autres services.
- Superviser et contrôler les activités de l'unité »³⁵

L'assistant de sécurité assure la surveillance et la sécurité des personnes, bâtiments et terrains se trouvant dans l'enceinte d'un établissement pénitentiaire (ou assimilé) et contribue ainsi à garantir l'exécution d'une détention conforme au droit, sensée, sûre, humaine et axée sur la réinsertion. Concrètement,

³³ Pour ce faire, il faut être nommé au niveau D et réussir deux épreuves d'accèsion (épreuve générale et épreuve spécifique en lien avec la fonction).

³⁴ Travailler pour .be, Assistant de surveillance pénitentiaire pour la prison d'Arlon, <https://travaillerpour.be/fr/jobs/afg23417-assistant-de-surveillance-penitentiaire-pour-la-prison-darlon-mfx>, page visitée en février 2024

³⁵ Travailler pour .be, Accompagnateur de détention pour la prison de Haren, <https://travaillerpour.be/fr/jobs/xfc24018-accompagnateur-de-detention-prison-de-haren-convention-premier-emploi-26-ans-mfx>, page visitée en février 2024

Il veille à tous les contrôles prévus, tant internes qu'externes, concernant les personnes, installations et espaces.

- Il assure le respect des prescriptions en matière de sécurité
- Il organise et surveille la vie quotidienne des détenus
- Il assure un traitement respectueux et une information correcte à l'égard des détenus, des collègues et des tiers et contribue à une bonne communication et à une bonne collaboration ainsi qu'à un climat serein au sein de l'établissement.
- Il prête assistance dans des situations de crise (aiguës).³⁶

Que le travailleur de sécurité soit engagé dans une ou l'autre fonction, le statut reste identique. Dans le système actuel, naturellement, l'assistant de surveillance pénitentiaire, par ses fonctions et sa personnalité, effectuera davantage un travail social ou un travail de surveillance. Un des risques de scinder les fonctions est de dichotomiser le personnel qui ont déjà parfois des visions de travail très différentes.

Le marché de l'emploi

Globalement, le SPF Justice est en recherche constante de personnel. Bien que les fonctions de surveillance restent accessibles³⁷, que les salaires sont attractifs et que les emplois sont stables, ces métiers attirent peu. Les conditions de travail restent difficiles. L'environnement est fermé et surveillé.

Travailler en prison dans la sécurité est rarement un premier choix. Certains ont d'abord essayé de devenir policier au préalable.

Que ça soit dans le recrutement en interne ou par un organisme externe, il est important que l'employeur puisse percevoir les motivations : certains candidats veulent travailler en prison pour avoir des contacts ou nouvelles avec des prisonniers, d'autres veulent « faire payer » les criminels.

La formation

« Les formations des membres du personnel des différents services dans les prisons s'organisent dans les Centres de Formation du Personnel Pénitentiaire. Il existe quatre centres de formation en Belgique : à Marneffe, à Haren, à Bruges et à Merksplas.

Les centres de formation dispensent une formation de base aux différents groupes de nouveau personnel pénitentiaire. Cette formation prépare les nouveaux membres du personnel à exercer leurs missions de manière professionnelle et à aider les détenus à se préparer au mieux à leur réinsertion. Les formations dans les centres de formation et les formations sur le terrain dans les différents établissements s'alternent. Pendant leurs

³⁶ Travailler pour .be, Assistant de sécurité pour la prison de Haren, <https://travaillerpour.be/fr/jobs/xfc24019-assistant-de-securite-prison-de-haren-convention-premier-emploi-26-ans-mfx>, page visitée en février 2024

³⁷ Avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou après l'obtention d'une carte d'accès au niveau C.

semaines sur le terrain, ils sont encadrés par un accompagnateur individuel, leur mentor. Après un stage réussi, les agents pénitentiaires entrent en service. »³⁸

Pour Madame Feliciani³⁹, il manque certaines formations spécifiques au contexte carcéral pour les travailleurs provenant d'organismes externes. Ces travailleurs sont formés à leurs métiers de base (formateur, animateur, psychologue, etc.) mais ils ne sont pas formés aux codes de la prison (rôles de chacun, normes de sécurité, etc.), ni à recevoir la détresse ou la manipulation de certains détenus. Il manque aussi de lieux d'échange entre les professionnels.

Les options d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité et Aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité⁴⁰ permettent, entre autres, de découvrir les métiers de la prison, permettent à certains élèves de s'orienter positivement vers le métier assistant de surveillance pénitentiaire et d'acquérir des compétences utiles à la fonction.

2.3.3. La Sûreté de l'Etat

« La Sûreté de l'Etat (VSSE), le service civil de renseignement et de sécurité belge, a pour mission de veiller à la sécurité du pays en prévenant les risques pour la sécurité, en conseillant les autorités politiques, administratives, judiciaires et militaires et en entravant les menaces. »⁴¹

« Les activités du service peuvent être divisées en deux piliers principaux : le renseignement et la sécurité. La Sûreté de l'Etat recueille et traite des informations en vue de protéger la sécurité intérieure et extérieure de notre pays, l'ordre démocratique et constitutionnel, les relations internationales et le potentiel scientifique et économique. La Sûreté de l'Etat mène également des enquêtes de sécurité et des vérifications de sécurité. »⁴² Les menaces principales pour lesquelles la Sûreté de l'Etat travaille sont le terrorisme, l'espionnage (la Belgique est un terrain propice avec de nombreuses institutions internationales) et l'extrémisme.

*« La VSSE compte environ **800 collaborateurs**, répartis entre les sections opérationnelles, les services d'analyse et les services de soutien. »⁴³*

Même si la nature du diplôme ne joue pas un rôle décisif dans le recrutement à la Sûreté de l'état, les profils relèvent principalement de l'enseignement supérieur (politologues, historiens, infirmiers, informaticiens, etc.). Parler couramment des langues étrangères spécifiques est un atout. Les compétences comportementales sont essentielles et centrales : intégrité, loyauté, fiabilité, discrétion (même par rapport au recrutement), motivation, etc.

³⁸ Service public fédéral Justice, Formation du personnel pénitentiaire, 2024, https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/centres_de_formation, page visitée en juillet 2024

³⁹ Rencontre virtuelle avec Feliciani Sabrina, Déléguée direction du partenariat aux Maisons de Justice – Fédération Wallonie-Bruxelles, le 05 juillet 2024

⁴⁰ Cf. 4. L'option d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité, p.45

⁴¹ VSSE, Sûreté de l'état, <https://www.vsse.be/fr>, site visité en février 2024

⁴² VSSE, Que faisons-nous ?, <https://www.vsse.be/fr/que-faisons-nous>, page visitée en février 2024

⁴³ VSSE, Organisation, <https://www.vsse.be/fr/qui-sommes-nous/organisation>, page visitée en février 2024

Synthèse et conclusions

Le Brabant wallon comporte deux prisons : celle de Ittre et celle de Nivelles.

Bien que les fonctions de surveillance restent accessibles avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, que les salaires sont attractifs et que les emplois sont stables, ces métiers attirent peu. Les conditions de travail restent difficiles. L'environnement est fermé et surveillé. Travailler en prison dans la sécurité est rarement un premier choix. Pourtant, le SPF Justice est en permanence en recherche de ces fonctions.

Les options d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité et Aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la sécurité permettent, entre autres, de découvrir les métiers de la prison, permettent à certains élèves de s'orienter positivement vers le métier assistant de surveillance pénitentiaire et d'acquérir des compétences utiles à la fonction.

Un manque de certaines formations spécifiques au contexte carcéral pour les travailleurs provenant d'organismes externes est pointé. Ces travailleurs sont formés à leurs métiers de base (formateur, animateur, psychologue, etc.) mais ils ne sont pas formés aux codes de la prison (rôles de chacun, normes de sécurité, etc.).

1.4. La Police

2.4.1. Evolution du secteur

La Police et ses métiers évoluent ces dernières années.

Selon la zone de Police Nivelles-Genappe, la Police est de plus en plus tournée vers le citoyen. Le métier de policier est davantage social qu'avant, où la médiation et la prévention sont de plus en plus privilégiées.

La violence envers la Police a augmenté. La société est de plus en plus méfiante. Il existe un dénigrement systémique vers les policiers. Les policiers doivent être davantage formés à la violence qu'auparavant. Ce bashing est en contradiction avec les valeurs de la police.

Les attentats, les risques de tuerie dans les écoles, les derniers décès de policiers, etc. touchent directement les policiers, qui se rendent compte que ça aurait pu être eux les victimes. Ces événements provoquent une certaine peur, mais, généralement, cela ne mène pas à des fins de carrières.

2.4.2. Organisation et marché de l'emploi

La Police Fédérale et la Police Locale constituent la Police Intégrée.

« La Police Locale compte 181 zones de police locale réparties dans le pays. Sa mission : assurer l'ensemble des fonctionnalités de base de la police, à savoir, le travail de quartier, l'accueil,